



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

N°2025-04

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/02/2025

Date d’Affichage : 17/02/2025

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : **Convention de projet de rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Energies Vienne, coordonne un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique globale des bâtiments publics appartenant à ses collectivités adhérentes.

C'est pourquoi, dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes et suite à l'audit énergétique réalisé au préalable, la commune a décidé de solliciter le Syndicat Energies Vienne afin de la soutenir sur un aspect technique et financier.

Après l'analyse du dossier le Syndicat Énergies Vienne propose :

- Une aide à l'investissement de 150 000 € HT,
- Une avance remboursable de 450 000 € HT sur 25 ans avec un premier remboursement le 30 septembre 2027 d'un montant de 18 000€ HT (Cf. convention de projet).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de :

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Syndicat Énergies Vienne
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 24 février 2025



Le Maire, Géry WIBAUX

Gwibaun

AR Prefecture

086-218601862-20250224-D2025_04-DE
Reçu le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025